



Bulletin Officiel

N° 4644 Vendredi 11 Juillet 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CMF</u>	
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	
MODERN LEASING – AGO -	3
ELECTROSTAR – AGO -	4
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
CARTHAGE CEMENT	5
<u>PROJET DE RESOLUTIONS</u>	
MODERN LEASING – AGO -	6-8
ELECTROSTAR – AGO -	9-10
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
STIP - AGO -	11-16
STIP - AGE -	17
BANQUE TUNISO LIBYEN - BTL - AGO -	18-20
<u>AVIS DE SOCIETES</u>	
AL KOUTAF	21
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE</u>	
TAWASOL GROUP HOLDING SA.	21
<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE – AIL 2014 - 1 -	22-25
<u>COURBE DES TAUX</u>	26
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	27-28
<u>ANNEXE I</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	
- FCP MAGHREBIA MODRE	
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE	
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	
-	
<u>ANNEXE II</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013	
- ELECTROSTAR	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014	
- AMEN TRESOR SICAV	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 juillet 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 17 juillet 2014 à 11h00** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V, TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2013,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013,
- Affectation des résultats 2013,
- Renouvellement des mandats des Administrateurs,
- Nomination d'un Administrateur,
- Quitus aux Administrateurs,
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2013,
- Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2013,
- Fixation de la rémunération du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2013,
- Emission d'emprunts obligataires,
- pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

La Société ELECTROSTAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi, 26 Juillet 2014 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Approbation des états financiers consolidés définitifs de la société pour l'exercice 2012 et des financiers consolidés pour l'exercice 2013.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège administratif de la Société, sis au : Rue 8612 impasse n°3 local n° : 9 - la Charguia 1 - Tunis.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

LA SOCIETE CARTHAGE CEMENT INFORME SES ACTIONNAIRES QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNI LE 01/07/2014 A DECIDE DE NOMMER MONSIEUR BRAHIM SANAA NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CARTHAGE CEMENT EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR RIADH BEN KHALIFA POUR UNE DUREE DE TROIS ANS ET CE A PARTIR DU 01/07/2014.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**MODERN LEASING**

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juillet 2014.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2013 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils sont présentés ;

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2013 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales tel que présentées.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2013 comme suit :
En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Bénéfice Net	19 357,269
Report à Nouveau	1 579 116,600
Bénéfices disponibles	1 598 473,869
Réserve Légale	79 923,693
Report à Nouveau	1 518 550,176

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016 :

- LA BANQUE DE L'HABITAT,
- SOCIETE « ASSURANCES SALIM »
- SOCIETE SIM SICAR
- SOCIETE EL BOUNIANE
- IMMOBILIERE SLIM
- La BARAKA BANK
- La Société SICAF – Epargne Invest
- Mr AHMED TRABELSI
- Mr TAIEB GHALI

Les nouveaux Administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à.....

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de **Mr HABIB AMRI** en tant que nouvel administrateur et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à ...

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2013 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013 à un montant forfait annuel net de 3000,000 Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité de Gestion des risques au titre de l'exercice 2013 à un montant forfait annuel net de 3000,000 Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2013 :

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total de **Cinquante Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

Onzième résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Projet de résolutions de la société ELECTROSTAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juillet 2014.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2013 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales et, qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2013, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2013 fait ressortir un résultat bénéficiaire s'élevant à **3 016 060,175** Dinars, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés définitifs relatifs à l'exercice 2012 et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les états financiers consolidés définitifs arrêtés au 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au porteur d'un exemplaire du présent Procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège Social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El khadra

ite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 juin 2014, la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES –STIP publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Les résolutions adoptées.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2013, du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes financiers arrêtés au 31/12/2013.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2013, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2013 des jetons de présence à hauteur de Mille (1000) Din séance avec un maximum de Quatre Milles (4000) Dinars par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de mille (1000) par réunion avec un maximum de quatre milles (4000) dinars, par an, pour chaque membre du comité permanent d'audit.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 soit 16 771 261,082 Di
Elle décide leur affectation comme suit :

Amortissements différés	8 575 985,507 Dinars
Report déficitaire (perte 2013)	8 195 275,575 Dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapp
Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2013, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les Cabinets AMC Ernest & Young rep
par M. Anis Laadhar & Financial Auditing & Consulting représenté par M. Fadhel JAOUA, comme co-commissaires aux comptes de la STI
une période de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le Conseil d'Administration de la STIP tenu le 5 mai 2014 a coopté Monsieur Riadh BEF
membre du Conseil d'Administration et l'a nommé en tant que Président Directeur Général de la Société suite à l'acceptation de la démiss
Monsieur Lamine CHERNI, désigné en cette qualité parmi les Administrateurs sortants par le Conseil d'Administration lors de sa réun
16/04/2014

- Suite -

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur Riadh BERRJEB en qualité de membre du Conseil d'Adminis pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur et, en application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième alinéa au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation des Administrateurs suivants comme sortant :

- Monsieur Riadh BERRJEB en remplacement de Monsieur Lamine CHERNI
- La Banque Tuniso-Koweïtienne « B.T.K »
- Société Tunisienne des Industries Automobiles « S.T.I.A. »
- Société El Boniene

Le bureau de l'Assemblée a reçu six (6) candidatures pour les quatre sièges objet de ce renouvellement :

- M. Riadh BERRJEB
- La STIA
- La BTK
- M. Hédi BEN BRAHAM
- M. Montassar DRIDI
- M. Mahjoub ALI

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, suite au vote, de désigner comme administrateurs :

- M. Riadh BERRJEB
- La STIA
- La BTK
- M. Hédi BEN BRAHAM

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants:

- PIRELLI Tyre SPA
- BID
- STUSID Bank
- STB
- OCT
- M. Riadh BERRJEB
- La STIA
- La BTK
- M. Hédi BEN BRAHAM

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -**BILAN**

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Après approbation & affectation des résultats par l'AGO du 19/06/2014

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
		2013	2012 (*)
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 425 423	8 413 106
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 285 232)	(7 740 372)
	III.1	140 191	672 734
Immobilisations corporelles		174 963 919	174 594 785
- Amortissements des immobilisations corporelles		(159 355 284)	(151 768 409)
	III.1	15 608 635	22 826 375
Immobilisations financières		10 654 087	10 695 450
- Provisions sur immobilisations financières		(5 679 100)	(5 012 669)
	III.2	4 974 986	5 682 781
Total des actifs immobilisés		20 723 812	29 181 891
Total des actifs non courants		20 723 812	29 181 891
Actifs courants			
Stocks		27 796 905	30 790 882
-Provisions pour dépréciation des stocks		(999 187)	(1 065 341)
	III.3	26 797 718	29 725 541
Clients et comptes rattachés		39 776 377	34 148 281(*)
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(17 061 475)	(15 498 870)
	III.4	22 714 903	18 649 411
Autres actifs courants		10 423 885	10 885 572
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 209 557)	(1 041 154)
	III.5	9 214 328	9 844 419
Placements et autres actifs financiers	III.6	3 363 809	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	5 929 561	5 340 447(*)
Total des actifs courants		68 020 319	66 923 627
Total des actifs		88 744 132	96 105 517

(*) Données retraitées à des fins comparatives

- Suite -

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Après approbation & affectation des résultats par l'AGO du 19/06/2014

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre (*)
		2013	2012
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 770 790	7 775 052
Résultats reportés		(170 903 334)	(154 132 073)(*)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(145 811 884)	(129 036 361)(*)
Résultat de l'exercice		-	-
Total des capitaux propres après affectation	III.8	(145 811 884)	(129 036 361)(*)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	32 546 850	38 828 760
Autres passifs non courants	III.10	844 649	971 313
Provisions pour risques et charges	III.11	3 542 707	3 577 309(*)
Total des passifs non courants		36 934 207	43 377 382(*)
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	9 428 045	8 373 396
Autres passifs courants	III.13	46 578 926	33 726 913
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	141 614 837	139 664 187
Total des passifs courants		197 621 808	181 764 497
Total des passifs		234 556 015	225 141 878(*)
Total des capitaux propres et des passifs		88 744 132	96 105 517

(*) Données retraitées à des fins comparatives

- Suite -

Les capitaux propres après affectation

Les capitaux propres ont passé de (129 036 360.840) DT au 31/12/2012 à (145 811 883.780) DT au 31/12/2013. Cette variation est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres qui suit :

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinv exonéré	Réserve spéciale	Actions propres	Réserve de réévaluation	Subv d'invest	Résultats Reportés	Amort Différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	60 218	(38 848 223)	(78 900 020)	(14 560 736)	(107 222 754)
Affectation du résultat de l'exercice 2011 suivant décision de l'AGO du 19/6/2012								(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	-
Subvention d'investissement reçue							25 000				25 000
Subventions d'inv inscrites au résultat							(15 512)				(15 512)
Résultat net de l'exercice 2012										(19 311 551)	(19 311 551)
Solde au 31 Décembre 2012 avant retraitement	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	69 706	(44 562 195)	(87 746 783)	(19 311 551)	(126 524 817)
Effets des modifications comptables								(2 419 982)		(91 562)	(2 511 544)
Solde au 31 Décembre 2012 après retraitement	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	69 706	(46 982 177)	(87 746 783)	(19 403 113)	(129 036 361)
Affectation du résultat de l'exercice 2012 suivant décision de l'AGO du 21/6/2013								(10 705 320)	(8 606 231)	19 311 551	-
Subvention d'investissement reçue							12 500				12 500
Subventions d'inv inscrites au résultat							(16 762)				(16 762)
Résultat net de l'exercice 2013										(16 771 261)	(16 771 261)
Solde au 31 Décembre 2013 Avant affectation	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	65 444	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)
Affectation du résultat de l'exercice 2013 suivant décision de l'AGO du 19/6/2014								(8 195 275)	(8 575 986)	16 771 261	-
Solde au 31 Décembre 2013 Apres affectation	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	65 444	(65 974 333)	(104 929 001)	-	(145 811 884)

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège Social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El khadra

ite à la réunion de son assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 juin 2014, SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES –STIP publie, dessous les résolutions adoptées.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du d'Administration puis du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital ayant pour objet la régularisation de l'erreur de calcul de la parité relative à l'augmentation de capital de la STIP pour l'année 2003, décide de réduire le capital social de 12 623 472 (Douze Millions Six Cent Vingt Trois Quatre (4) Droits d'attribution « STIP DA 2003 » seront également rachetés et annulés.

En conséquence de quoi et après adoption et réalisation de cette réduction, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide une modification corrélative de l'article 6 des statuts, comme suit :

Article six nouveau :

Le Capital social est fixé à la somme de Douze Millions Six Cent Vingt Trois Quatre Cent Soixante Neuf Dinars (12.623.469) divisé en Quatre Millions Deux Cent Sept Huit Cent Vingt Trois (4.207.823) actions nominatives de Trois Dinars chacune détaillé comme suit :

Origine	Modification	Nombre d'actions	Numéros
Constitution	-	100 000	1 à 100.000
AGE du 29/5/1981	Augmentation	900 000	100.001 à 1.000.000
AGE du 18/5/1984	Augmentation	255 000	1.000.001 à 1.255.000
AGE du 28/6/1985 et du 14/4/1987	Augmentation	198 115	1.255.001 à 1.453.115
AGE du 15/6/1988, du 14/12/1989, du 19/1/1991 et du 14/2/1991	Augmentation	346 885	1.453.116 à 1.800.000
AGE du 8/5/1996	Augmentation	150 000	1.800.001 à 1.950.000
AGE du 24/4/1997	Augmentation	445 000	1.950.001 à 2.395.000
AGE du 14/5/1998	Augmentation	239 500	2.395.001 à 2.634.500
AGE du 8/6/1999	Augmentation	263 450	2.634.501 à 2.897.950
AGE du 1/6/2000	Augmentation	579 590	2.897.951 à 3.477.540
AGE du 16/4/2001	Augmentation	347 754	3.477.541 à 3.825.294
AGE du 20/6/2003	Augmentation	382 530	3.825.295 à 4.207.824
AGE du 19/6/2014	Réduction	-1	4.207.824
Total		4 207 823	

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

البنك التونسي الليبي

المقر الإجماعي : 25 شارع خير الدين باشا تونس
1002

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 24 جوان 2014 ينشر البنك التونسي الليبي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى :

إن الجلسة العامة العادية للبنك تصادق على طرق وأجال الدعوة لها وكيفية إطلاعها على الوثائق المتعلقة بجدول أعمالها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة الثانية :

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تلاوة :

- تقرير التصرف والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013،
- تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات والقوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013،
- التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013،
- تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013،

تصادق دون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي والقوائم المالية المجمعّة والمختومة في 31 ديسمبر 2013.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة الثالثة :

إن الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المالية 2013 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2013.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة الرابعة:

قررت الجلسة العامة العادية خصم مبلغ بقيمة 7 273 491,000 دينار من الاحتياطي الاختباري وتخصيصه لتغطية التعديلات المحاسبية في حدود مبلغ بقيمة 7 273 491,000 دينار وذلك تطبيقا لمقتضيات منشور البنك المركزي التونسي عدد 21 لسنة 2013 المؤرخ في 30 ديسمبر 2013.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح المتعلقة بالسنة المالية المبتدئة في غرة جانفي 2013 والمنتبهة في 31 ديسمبر 2013 على النحو التالي:

- Suite -

1 384 893,260	الأرباح الصافية
2 052,379	أرباح مرحلة 2012
1 386 945,639	المجموع
69 347,282	احتياطي قانوني 5 %
300 000,000	احتياطي اختياري
500 000,000	احتياطي الصندوق الاجتماعي
517 598,357	أرباح مرحلة 2013
0,000	الباقى

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة السادسة:

طبقا لمقتضيات الفصل 190 وما بعده من مجلة الشركات التجارية والمادة 30 وما بعدها من العقد التأسيسي للبنك، تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد سالم بالسعود كعضو بمجلس إدارة البنك خلفا للسيد بدر الدين بركية.

تمت المصادقة على هذا اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة السابعة:

طبقا لمقتضيات منشور البنك المركزي التونسي عدد 06 لسنة 2011 المؤرخ في 20 ماي 2011 والمتعلق بتدعيم قواعد الحوكمة الرشيدة بمؤسسات القرض، تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد كامل ابريك مؤمن الحاسي كعضو مستقل في مجلس إدارة البنك.

تمت المصادقة على هذا اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة الثامنة:

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحاملي نسخة أو مضمون من هذا المحضر لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

II الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

الموازنة بعد تخصيص النتائج		للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2013	
(الوحدة : دينار تونسي)			
2012	2013		الأصول
			خزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك
4 681 133	8 143 540		البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
126 269 263	178 207 598		مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
401 844 944	361 350 106		مستحقات على الحرفاء
4 242 892	7 230 469		محفظة السندات التجارية
41 704 913	40 767 772		محفظة الإستثمار
8 481 061	11 443 321		أصول ثابتة
5 093 502	19 918 155		أصول أخرى
592 317 708	627 060 961		مجموع الأصول
			الخصوم
313 283 407	296 066 353		ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية
182 316 894	209 414 111		ودائع وأموال الحرفاء
60 102	0		اقتراضات وموارد خصوصية
14 946 197	16 041 156		خصوم أخرى
510 606 600	521 521 620		مجموع الخصوم
			الأموال الذاتية
70 000 000	100 000 000		رأس المال
11 709 056	5 021 743		إحتياطيات
2 052	517 598		نتائج مؤجلة
			مجموع الأموال الذاتية
81 711 108	105 539 341		مجموع الخصوم والأموال الذاتية
592 317 708	627 060 961		

- Suite -

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2013

تطور الأموال الذاتية للبنك التونسي الليبي بعد تخصيص النتائج								
بلغ مجموع الأموال الذاتية 105 539 341 دينار في 31 ديسمبر 2013 مقابل 81 711 108 دينار في 31 ديسمبر 2012 و يتلخص تطورها من خلال الجدول التالي:								
المجموع	نتيجة السنة المحاسبية	التعديلات المحاسبية	نتائج مؤجلة	احتياطي الصندوق الاجتماعي	احتياطي اختياري	احتياطي قانوني	رأس المال	البيانات
77 235 562	0	0	1 455	590 456	4 530 000	2 113 651	70 000 000	الرصيد بتاريخ 2011/12/31 بعد التخصيص
-296 328				-296 328				استعمالات الصندوق الاجتماعي
13 274				13 274				فوائد على قروض للموظفين
4 758 600	4 758 600							نتائج السنة المحاسبية 2012
81 711 108	4 758 600		1 455	307 402	4 530 000	2 113 652	70 000 000	الرصيد بتاريخ 2012/12/31 قبل التخصيص
0	-4 758 600	0	597	500 000	4 020 000	238 003	0	تخصيص نتائج سنة 2012
81 711 108	0	0	2 052	807 402	8 550 000	2 351 655	70 000 000	الرصيد بتاريخ 2012/12/31 بعد التخصيص
-295 087				-295 087				استعمالات الصندوق الاجتماعي
11 917				11 917				فوائد على قروض للموظفين
30 000 000							30 000 000	الترافع في رأس المال
-7 273 491		-7 273 491						انعكاسات التعديلات المحاسبية
1 384 893	1 384 893							نتائج السنة المحاسبية 2013
105 539 341	1 384 893	-7 273 491	2 052	524 232	8 550 000	2 351 655	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2013/12/31 قبل التخصيص
0	-1 384 893	7 273 491	515 546	500 000	-6 973 491	69 347	0	تخصيص نتائج سنة 2013
105 539 341	0	0	517 598	1 024 232	1 576 509	2 421 002	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2013/12/31 بعد التخصيص

AVIS DES SOCIETES

الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون
الخطاف شركة خفية الإسم رأس مالها 8.423.415 دينار
طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

إعلام لمساهمي شركة الخطاف

يعلم مجلس إدارة الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف كافة مساهميها أنه لم يتم ختم الزيادة في رأس المال خلال الفترة الأولى المحددة من 28 ماي إلى 9 جويلية 2014 . وتم ضبط عدد الأسهم التي لم يقع إكتتابها بـ 86.125 سهم .

وتطبيقا لمراحل الإكتتاب، فإنّه سيتم إعادة توزيع الأسهم التي لم يقع إكتتابها بين مساهمي الشركة، في الفترة الممتدة بين 14 جويلية و 16 جويلية 2014 بدخول الغاية وذلك طبقا للتتصيصات الواردة بنشرة الإصدار الخاصة بعملية الترفيع في رأس المال .

فعلى كل المساهمين الراغبين في الإكتتاب في حدود هذه الكمية، الإتصال بمقر شركة الخطاف في أوقات العمل .

2013 - AS - 1697

Augmentation de capital réalisée

Tawasol Group Holding -TGH-

Siège social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société Tawasol Group Holding et le public que l'augmentation de capital social de la société TGH de 17 995 844 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 Mai 2013 et ouverte à la souscription du public le 28 Avril 2014 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 14-0857 du 11 Avril 2014, a été réalisée par l'émission de 17 995 844 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 0,100 dinar par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 108 000 000 dinars divisé en 108 000 000 actions de nominal un (01) dinar et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2013 - AS - 1684

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 11 JUILLET 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,846%		
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,850%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,855%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,859%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,865%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,870%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,873%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,879%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,881%	1 012,909
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,884%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,888%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,893%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,041%	999,288
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,169%	1 001,855
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,352%	889,097
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,404%	996,238
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,584%	1 031,496
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,839
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,575
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	775,719
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,338
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,028
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,175
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,336
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,284

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,677	150,690		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,286	13,287		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,368	1,369		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,906	36,909		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,152	50,156		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	157,001	156,858		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	562,039	561,601		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,148	112,321		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,665	122,419		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,590	117,498		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,314	112,181		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	87,210	87,030		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,147	127,421		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,145	92,533		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,862	106,787		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 378,225	1 379,248		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 286,114	2 290,542		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,471	101,326		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,148	102,174		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,198	126,139		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 199,703	1 184,126		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,545	120,948		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,626	15,614		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 212,605	5 239,452		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 090,601	5 128,937		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,180	2,192		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,912	1,922		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,077	1,066		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,410	106,422
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,230	102,239
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,115	104,125
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,760	100,771
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,758	101,770
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,152	105,162
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,231	102,243
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,224	101,233
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,662	101,666
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,351	103,360
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,444	100,453
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,460	102,467
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,368	102,379
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,779	104,790
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,699	103,710
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,753	101,763
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,815	100,825
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,836	102,846
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,758	100,769
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,947	101,956
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,208	103,218
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,600	100,611
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,678	101,689
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,284	103,294
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,607	100,617

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7 736 418 D et une valeur liquidative égale à 2^D,112 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 23 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC 1-Portefeuille-titres		6 192 517,417	5 697 987,280
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	5 505 881,362	5 108 589,858
b-Obligations et valeurs assimilées	2	686 636,055	589 397,422
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 570 246,336	1 434 815,808
b-Disponibilités	3	1 570 246,336	1 434 815,808
AC3-Créances d'exploitation	4	12 164,422	10 445,505
TOTAL ACTIF		7 774 928,175	7 143 248,593
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	31 616,549	29 037,919
P A 2 -Autres créditeurs divers	6	6 893,238	6 180,731
TOTAL PASSIF		38 509,787	35 218,650
CP 1-Capital	7	7 629 794,081	7 056 292,621
CP 2- Sommes distribuables		106 624,307	51 737,322
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	106 624,307	51 737,322
ACTIF NET		7 736 418,388	7 108 029,943
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 774 928,175	7 143 248,593

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	9	194 900,185	141 615,128
a-Dividendes		162 761,255	115 453,560
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 138,930	26 161,568
PR 2- Revenus des Placements monétaires	10	43 760,914	35 943,085
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		238 661,099	177 558,213
CH 1 - Charges de gestion des placements	11	-119 742,853	-113 943,473
REVENU NET DES PLACEMENTS		118 918,246	63 614,740
CH 2- Autres charges	12	- 14 002,181	- 12 504,284
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 916,065	51 110,456
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		1 708,242	626,866
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		106 624,307	51 737,322
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		- 1 708,242	- 626,866
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 356 612,276	- 31 642,071
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 137 043,700	- 42 926,987
Frais de négociation des titres		- 2 951,367	- 2 065,914
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-391 691,278	- 25 524,516

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
	- 391 691,278	- 25 524,516
a-Résultat d'exploitation	104 916,065	51 110,456
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 356 612,276	- 31 642,071
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 137 043,700	- 42 926,987
d-Frais de négociation de titres	- 2 951,367	- 2 065,914
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>		
	1 020 079,723	163 554,439
a-Souscriptions		
Capital	601 815,365	416 239,894
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	720 058,429	520 937,517
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	3 206,800	30 154,336
b-Rachats		
Capital	- 139 066,334	- 344 566,576
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 165 479,641	- 435 575,508
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 761,439	- 24 714,829
Droits de sortie	306,543	1 079,605
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
	628 388,445	138 029,923
<u>AN 4- Actifnet</u>		
a- en début d'exercice	7 108 029,943	6 970 000,020
b- en fin d'exercice	7 736 418,388	7 108 029,943
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 200 789,974	3 129 116,656
b- en fin d'exercice	3 663 539,005	3 200 789,974
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>		
	2,112	2,221
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u>		
	-4,91%	-0,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE PRESENTATION POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31 Décembre 2013, le fonds a procédé au changement de la présentation des comptes de créditeurs (Redevances CMF, rémunération CAC et autres) sous la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers »

Ces comptes étaient logés sous la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations relatives à l'exercice précédent ont été reclassées de la même manière et ce pour des besoins de comptabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2013	Valeur boursière au 31/12/2013	% Actif net
AB AN J 12062013	507	28,660	14 530,620	28,740	14 571,180	0,19%
ADWYA	37 552	5,609	210 640,751	6,936	260 460,672	3,37%
AMEN BANK	5 070	29,674	150 447,007	30,728	155 790,960	2,01%
AMS	4 682	7,877	36 878,010	6,591	30 859,062	0,40%
ARTES	43 135	6,995	301 715,965	6,448	278 134,480	3,60%
ASSAD	14 879	8,426	125 368,288	6,971	103 721,509	1,34%
ATB	36 550	4,991	182 423,016	4,113	150 330,150	1,94%
ATL	17 460	3,750	65 474,910	2,396	41 834,160	0,54%
ATTIJARI BANK	9 550	15,677	149 717,540	16,248	155 168,400	2,01%
BIAT	678	64,412	43 671,000	60,200	40 815,600	0,53%
BNA	22 233	10,146	225 573,691	7,771	172 772,643	2,23%
BT	46 448	7,001	325 170,804	9,197	427 182,256	5,52%
CARTHAGE CEMENT	109 268	2,158	235 760,844	3,329	363 753,172	4,70%
CIL	9 697	18,188	176 369,714	13,910	134 885,270	1,75%
ENNAKL AUTOMOBILES	31 520	12,844	404 830,930	9,947	313 529,440	4,05%
ESSOUKNA	6 121	8,468	51 832,260	8,273	50 639,033	0,65%
GIF	28 871	4,006	115 658,655	4,143	119 612,553	1,55%
MODERN LEASING	2 710	9,428	25 549,000	4,997	13 541,870	0,18%
MONOPRIX	18 347	18,932	347 338,077	23,477	430 732,519	5,57%
NEW BODY LINE (AA)	7 785	8,103	63 084,300	6,808	53 000,280	0,69%
ONE TECH HOLDING (AA)	68 095	6,500	442 608,900	6,483	441 459,885	5,71%
PGH	24 714	5,967	147 459,334	5,206	128 661,084	1,66%
SAH	40	9,350	374,000	9,350	374,000	0,00%
SFBT	23 340	8,936	208 570,278	13,293	310 258,620	4,01%
SIMPAR	7 897	27,255	215 228,985	61,853	488 453,141	6,31%
SOPAT	38 252	3,600	137 708,414	1,808	69 159,616	0,89%
TELNET HOLDING	9 610	6,006	57 715,200	5,733	55 094,130	0,71%
TL	8 670	23,747	205 884,745	21,000	182 070,000	2,35%
TPR	38 565	4,434	170 985,125	4,261	164 325,465	2,12%
TUNINVEST	400	6,428	2 571,172	10,302	4 120,800	0,05%
TUNIS RE	18 246	9,757	178 018,241	9,092	165 892,632	2,15%
UIB	13 595	14,421	196 049,909	13,504	183 586,880	2,37%
TOTAL ACTIONS			5 215 209,685		5 504 791,462	71,15%
NBL DA 1/45 161213	7 785	0,180	1 401,300	0,140	1089,9	0,01%
TOTAL DROITS			1 401,300		1 089,900	0,01%
TOTAL			5 216 610,985		5 505 881,362	71,17%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2013	%Actif net
-------------	----------	-----	--------------------	-----------------------	------------

Emprunts d'état

BTA 5.5% MARS 2019	180	1 040,922	187 366,000	193 788,794	2,51%
BTA 6.75-07/2017	15	992,590	14 888,850	15 274,987	0,20%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	1 017,130	15 256,950	16 009,498	0,21%
BTA 8.25-07/2014	40	1 000,000	40 000,000	41 272,986	0,53%

TOTAL BTA			257 511,800	266 346,265	3,44%
------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

Emprunts de sociétés

ATL 2010-2	1 000	80,000	80 000,000	80 019,288	1,040%
ATL 2013-1	1 000	100,000	100 000,000	103 785,644	1,340%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	71,428	71 428,000	74 279,093	0,960%
ATTIJARI LEASING 2010-	1 000	40,000	40 000,000	40 497,184	0,520%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2010	1 000	100,000	70 000,000	72 620,493	0,940%
HANNIBAL LEASE 2010/1	1 200	40,000	48 000,000	49 088,088	0,630%

TOTAL EO			409 428,000	420 289,790	5,43%
-----------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

TOTAL			666 939,800	686 636,055	8,88%
--------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2013 à 5 883 550,785 DT contre 5 037 933,005 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 845 617,780 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisitions
Actions et droits	1 156 413,028
Obligation	170 000,000
Total I	1 326 413,028

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaille ainsi :

	Coût d'acquisitions	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions et droits	402 509,248	265 465,548	-137 043,700
Emprunts de sociétés*	78 286,000	0,000	0,000
Total	480 795,248	265 465,548	-137 043,700

* Il s'agit des remboursements d'emprunts.

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2013 à 1 570 246,336 DT, soit 20,29 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 12 164,422 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 38 509,787 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,96 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 12 164,422 DT, contre 10 445,505 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 31 616,549 DT contre 29 037,919 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	26 730,304	24 548,406
Dépositaire	4 886,245	4 489,513
TOTAL	31 616,549	29 037,919

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 6 893,238 DT contre 6 180,731 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Conseil du marché financier (CMF)	724,106	744,685
CAC	5 844,500	5 220,722
Publication	99,424	50,000
Etat	225,208	165,324
TOTAL	6 893,238	6 180,731

7. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	7 056 292,621
Nombre de parts	3 200 789,974
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	601 815,365
Nombre de parts émises	601 815,365
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	139 066,334
Nombre de parts rachetées	139 066,334
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant ⁽²⁾	7 519 041,652
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 663 539,005

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.
Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 7 629 794,081 détaillé comme suit :

(2)	7 519 041,652
Résultat 2012 capitalisé	51 737,322
Régularisation du résultat 2012 capitalisé	737,119
Variation des différences d'estimation	-356 612,276
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-137 043,700
Régularisation des sommes non distribuables	554 578,788
Frais de négociation	-2 951,367
Droits de sortie	306,543
Capital au 31/12/2013	7 629 794,081

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 106 624,307 DT contre 51 737,322 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Résultats distribuables	104 916,065	51 110,456
Régularisation	1 708,242	626,866
TOTAL	106 624,307	51 737,322

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2013 un montant de 194 900,185 DT contre 141 615,128 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2013	31/12/2012
des actions admises à la cote	162 761,255	115 453,560
des titres OPCVM	-	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	12 209,946	12 243,407
Intérêts sur obligations	19 928,984	13 918,161
TOTAL	194 900,185	141 615,128

10. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 43 760,914 DT contre 35 943,085 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 119 742,853 DT, contre 113 943,473 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	99 545,905	95 111,112
Rémunération du dépositaire	20 196,948	18 832,361
TOTAL	119 742,853	113 943,473

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 14 002,181 DT, contre 12 504,284 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	7 688,737	7 366,206
Honoraires CAC	6 025,938	4 851,912
Publicité et publication	100,010	100,284
Commissions bancaires	3,612	4,312
Impôts et taxes	183,884	181,570
TOTAL	14 002,181	12 504,284

13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	0,065	0,055
Charges de gestion des placements	-0,033	-0,036
Revenu net des placements	0,032	0,020
Autres charges	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,029	0,016
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,029	0,016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,097	-0,010
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,037	-0,013
Frais de négociation	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,136	-0,024
Résultat net de l'exercice	-0,107	-0,008
Droits d'entrée	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,136	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,151	0,027
Sommes non distribuables	0,016	0,003
Valeur liquidative	2,112	2,221

Ratios de gestion des placements	2013	2012
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,37%	0,70%

L'actif net moyen étant arrêté à 7 660 781,472 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 4 319 423 D et une valeur liquidative égale à 1^D,857 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 23 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC 1-Portefeuille-titres		3 456 232,486	2 936 757,884
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 164 382,594	1 832 189,801
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 291 849,892	1 104 568,083
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		879 952,051	744 226,012
a-Disponibilités	3	879 952,051	744 226,012
AC3-Créances d'exploitation	4	6 842,064	5 602,117
TOTAL ACTIF		4 343 026,601	3 686 586,013
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	17 858,890	14405.672
P A 2 -Autres créditeurs divers	6	5 744,916	4381.330
TOTAL PASSIF		23 603,806	18 787,002
CP 1-Capital	7	4 239 809,097	3 623 069,934
CP 2- Sommes distribuables		79 613,698	44 729,077
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	79 613,698	44 729,077
ACTIF NET		4 319 422,795	3 667 799,011
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 343 026,601	3 686 586,013

ETAT DES RESULTATS
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	9	131 173,670	81 944,660
a-Dividendes		67 354,796	42 704,160
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		63 818,874	39 240,500
PR 2- Revenus des Placements monétaires	10	24 717,275	18 134,459
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		155 890,945	100 079,119
CH1 - Charges de gestion des placements	11	- 66 349,303	- 52 036,859
REVENU NET DES PLACEMENTS		89 541,642	48 042,260
CH2- Autres charges	12	- 10 005,609	- 8 407,033
RESULTAT D'EXPLOITATION		79 536,033	39 635,227
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		77,665	5 093,850
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		79 613,698	44 729,077
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)	-	77,665	- 5 093,850
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	127 706,698	8 169,666
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	50 313,922	12 196,789
Frais de négociation des titres	-	1 913,144	- 1 064,021
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-100 397,731	58 937,661

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 100 397,731	58 937,661
a-Résultat d'exploitation	79 536,033	39 635,227
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 127 706,698	8 169,666
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 50 313,922	12 196,789
d-Frais de négociation de titres	- 1 913,144	- 1 064,021
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	752 021,515	626 006,212
a-Souscriptions	834 192,622	2 023 673,439
Capital	438 048,389	1 035 799,100
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	393 109,499	887 015,483
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	3 034,734	100 858,856
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 82 171,107	-1 397 667,227
Capital	- 43 319,509	- 714 987,426
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 37 571,694	- 611 799,698
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 1 279,904	- 70 880,103
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	651 623,784	684 943,873
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	3 667 799,011	2 982 855,138
b- en fin d'exercice	4 319 422,795	3 667 799,011
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 931 700,155	1 610 888,481
b- en fin d'exercice	2 326 429,035	1 931 700,155
VALEUR LIQUIDATIVE	1,857	1,899
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	-2,21%	2,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE PRESENTATION POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31 Décembre 2013, le fonds a procédé au changement de la présentation des comptes de créditeurs (Redevances CMF, rémunération CAC et autres) sous la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers ». Ces comptes étaient logés sous la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations relatives à l'exercice précédent ont été reclassées de la même manière et ce pour des besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2013	Valeur boursière au 31/12/2013	% Actif net
AB AN J 12062013	130	26,930	3 500,900	28,740	3 736,200	0,09%
ADWYA	12 785	5,125	65 523,770	6,936	88 676,760	2,05%
AMEN BANK	1 350	28,015	37 819,768	30,728	41 482,800	0,96%
AMS	2 896	8,003	23 177,610	6,591	19 087,536	0,44%
ARTES	21 216	6,811	144 508,116	6,448	136 800,768	3,17%
ASSAD	7 992	8,113	64 840,900	6,971	55 712,232	1,29%
ATB	13 962	4,953	69 158,973	4,113	57 425,706	1,33%
ATL	6 565	3,466	22 752,056	2,396	15 729,740	0,36%
ATTIJARI BANK	3 653	14,089	51 466,191	16,248	59 353,944	1,37%
ATTIJARI LEASING	905	32,730	29 620,850	24,990	22 615,950	0,52%
BIAT	805	63,850	51 399,100	60,200	48 461,000	1,12%
BT	13 200	7,054	93 107,344	9,197	121 400,400	2,81%
CARTHAGE CEMENT	44 110	2,060	90 861,287	3,329	146 842,190	3,40%
CIL	2 617	17,395	45 523,460	13,910	36 402,470	0,84%
ENNAKL AUTOMOBILES	12 600	9,996	125 943,381	9,947	125 332,200	2,90%
ESSOUKNA	3 956	9,243	36 563,678	8,273	32 727,988	0,76%
GIF	10 361	4,044	41 896,979	4,143	42 925,623	0,99%
MONOPRIX	4 648	17,622	81 905,367	23,477	109 121,096	2,53%
NEW BODY LINE (AA)	5 895	8,066	47 551,195	6,808	40 133,160	0,93%
ONE TECH HOLDING (AA)	31 190	6,500	202 735,000	6,483	202 204,770	4,68%
PGH	16 752	6,141	102 870,126	5,206	87 210,912	2,02%
SFBT	11 780	9,224	108 660,377	13,293	156 591,540	3,63%
SIMPAR	2 877	31,172	89 681,667	61,853	177 951,081	4,12%
SPDIT	3 497	6,463	22 599,696	7,748	27 094,756	0,63%
TELNET HOLDING	3 910	5,965	23 322,250	5,733	22 416,030	0,52%
TL	1 328	24,287	32 253,610	21,000	27 888,000	0,65%
TPR	14 815	4,438	65 748,946	4,261	63 126,715	1,46%
TUNINVEST	250	6,250	1 562,500	10,302	2 575,500	0,06%
TUNIS RE	3 135	8,203	25 716,768	9,092	28 503,420	0,66%
UIB	5 551	14,249	79 093,892	13,504	74 960,704	1,74%

TOTAL ACTIONS			1 881 365,757		2 074 491,191	48,03%
----------------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

NBL DA 1/45 161213	5 895	0,179	1 055,205	0,140	825,3	0,02%
--------------------	-------	-------	-----------	-------	-------	-------

TOTAL DROITS			1 055,205		825,300	0,02%
---------------------	--	--	------------------	--	----------------	--------------

TOTAL			1 882 420,962		2 075 316,491	48,05%
--------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

Titres OPCVM

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	353	102,569	36 206,736	102,679	36 245,687	0,84%
SICAV BH OBLIGATAIRE	192	102,723	19 722,816	102,563	19 692,096	0,45%
TUNISO EMIRATIE SICAV	320	102,956	32 946,044	103,526	33 128,320	0,77%

TOTAL OPCVM			88 875,596		89 066,103	2,06%
--------------------	--	--	-------------------	--	-------------------	--------------

TOTAL			1 971 296,558		2 164 382,594	50,11%
--------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2013	% Actif net
-------------	-----	-------	---------------------	-----------------------	-------------

Emprunts d'Etat

BTA 5.5% MARS 2019	100	1 023,000	102 300,000	105 868,219	2,45%
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	980,533	176 496,000	179 633,227	4,16%
BTA 6.75-07/2017	25	992,590	24 814,750	25 458,312	0,59%
BTA 7-02/2015	50	1 017,130	50 856,500	53 364,993	1,23%
BTA 8.25-07/2014	48	1 000,000	48 000,000	49 527,584	1,15%

TOTAL I			402 467,250	413 852,335	9,58%
----------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------

Emprunts de Sociétés

ATL 2009/3	300	20,000	6 000,000	6 001,348	0,14%
ATL 2010-1	600	40,000	24 000,000	24 405,962	0,57%
ATL 2013-1	1 500	100,000	150 000,000	155 678,466	3,60%
ATTIJARI BANK 2010	600	71,428	42 856,800	44 567,456	1,03%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	85,715	85 715,000	85 883,330	1,99%
BTK 2012-1	1 400	85,715	120 001,000	120 779,790	2,80%
CIL 2012/1	750	80,000	60 000,000	62 193,534	1,44%
CIL 2012-2	1 000	100,000	100 000,000	104 459,178	2,42%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	1 500	100,000	150 000,000	155 615,342	3,60%
HANNIBAL LEASE 2010/1	400	40,000	16 000,000	16 362,696	0,38%
HL 2009/2	1 000	20,000	20 000,000	20 236,274	0,47%
TL 2010-1	1 000	40,000	40 000,000	40 952,548	0,95%
UIB 2009-1	500	80,000	40 000,000	40 861,633	0,95%

TOTAL II			854 572,800	877 997,557	20,33%
-----------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

TOTAL I + II			1 257 040,050	1 291 849,892	29,91%
---------------------	--	--	----------------------	----------------------	---------------

Le cout d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2013 à 3 228 336,608 DT contre 2 594 792,717 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 633 543,891 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	687 598,730
Actions Sicav	82 617,468
Emprunts de sociétés	300 000,000
Total	1 070 216,198

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi

	Coût d'acquisition	Prix de cession	moins values réalisées
Actions et droits	188,500.075	138,391.640	- 50,108.435
Actions Sicav	121,816.632	121,611.145	- 205.487
Emprunts de sociétés*	126,355.600	0.000	0.000
Total	436,672.307	260,002.785	- 50,313.922

* Il s'agit des remboursements d'emprunts.

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2013 à 879 952,051 DT, soit 20,37 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 6 842,064 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 23 603,806 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,98 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 6 842,064 DT contre 5 602,117 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 17 858,890 DT contre 14 405,672 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	15 089,205	12 167,272
Dépositaire	2 769,685	2 238,400
TOTAL	17 858,890	14 405,672

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 5 744,916 DT contre 4 381,330 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Conseil du marché financier (CMF)	405,296	426,456
CAC	5 017,704	3 742,250
Publication	99,424	50,000
ETAT	222,492	162,624
TOTAL	5 744,916	4 381,330

7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	3 623 069,934
Nombre de titres	1 931 700,155
Souscriptions réalisées	
Montant	438 048,389
Nombre de titres émis	438 048,389
Rachats effectués	
Montant	43 319,509
Nombre de titres rachetés	43 319,509
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant ⁽²⁾	4 017 798,814
Nombre de titres ⁽¹⁾	2 326 429,035

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 4 239 809,097 DT.

	(2)	4 017 798,814
Résultat 2012 capitalisé		44 729,077
Régularisation du résultat 2012 capitalisé		1 677,165
Variation des différences d'estimation		-127 706,698
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-50 313,922
Régularisation des sommes non distribuables		355 537,805
Frais de négociation		- 1 913,144
Capital au 31/12/2013		4 239 809,097

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 79 613,698 DT contre 44 729,077 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Résultat distribuable	79 536,033	39 635,227
Régularisations	77,665	5 093,850
TOTAL	79 613,698	44 729,077

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2013 un montant de 131 173,670 DT contre 81 944,660 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	62 622,690	38 062,990
des titres OPCVM	4 732,106	4 641,170
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts BTA	19 781,991	19 836,174
Intérêts obligations sociétés	44 036,883	19 404,326
TOTAL	131 173,670	81 944,660

10. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRE

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 24 717,275 DT contre 18 134,459 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 66 349,303 DT, contre 52 036,859 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	55 366,526	43 501,242
Rémunération du dépositaire	10 982,777	8 535,617
TOTAL	66 349,303	52 036,859

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 10 005,609 DT, contre 8 407,033 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	4 276,369	3 369,076
Honoraires CAC	5 442,254	4 752,120
Publicité et publication	100,010	100,284
Commissions bancaires	3,108	3,983
Impôts et taxes	183,868	181,570
TOTAL	10 005,609	8 407,033

13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	0,067	0,052
Charges de gestion des placements	-0,029	-0,027
Revenus net des placements	0,038	0,025
Autres charges	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,034	0,021
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,003
Sommes distribuables de l'exercice	0,034	0,023
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,055	0,004
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,022	0,006
Frais de négociation	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,077	0,010
Résultat net de l'exercice	-0,043	0,031
Droits d'entrée	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,077	0,010
Régularisation du résultat non distribuable	0,153	0,142
Sommes non distribuables	0,076	0,152
Valeur liquidative	1,857	1,899

Ratios de gestion des placements	2013	2012
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,55%
autres charges / actif net moyen	0,23%	0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,87%	1,18%

L'actif net moyen étant arrêté à 4 256 681,601 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 051 717 D et une valeur liquidative égale à 1^D,344 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 23 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC 1-Portefeuille-titres		1 642 121,671	1 561 742,754
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 053,580	56 495,900
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 640 068,091	1 505 246,854
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		412 164,700	397 469,816
b-Disponibilités	3	412 164,700	397 469,816
AC 3- Créances d'exploitation	4	3 114,996	2 822,937
TOTAL ACTIF		2 057 401,367	1 962 035,507
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	5 165,143	4 887,606
P A 2 -Autres créditeurs divers	6	519,459	492,235
TOTAL PASSIF		5 684,602	5 379,841
CP 1-Capital	7	1 979 978,784	1 891 927,522
CP 2- Sommes distribuables		71 737,981	64 728,144
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	71 737,981	64 728,144
ACTIF NET		2 051 716,765	1 956 655,666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 057 401,367	1 962 035,507

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	9	81 428,387	72 713,979
a-Dividendes		1 318,586	2 847,070
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		80 109,801	69 866,909
PR 2- Revenus des Placements monétaires	10	11 902,295	9 266,523
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		93 330,682	81 980,502
CH 1 - Charges de gestion des placements	11	- 19 210,272	- 17 674,221
REVENU NET DES PLACEMENTS		74 120,410	64 306,281
CH 2- Autres charges	12	- 2 360,314	- 2 148,877
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 760,096	62 157,404
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	-	22,115	2 570,740
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		71 737,981	64 728,144
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		22,115	- 2 570,740
Variation des +/- values potentielles sur titres		33,519	- 346,847
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		200,973	82,340
Frais de négociation des titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		71 994,588	61 892,897

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
	71 994,588	61 892,897
a-Résultat d'exploitation	71 760,096	62 157,404
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	33,519 -	346,847
c-Plus(ou moins)values réalisées sur cession de titres	200,973	82,340
d-Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>		
	23 066,511	146 323,623
a-Souscriptions		
Capital	88 312,979	348 036,322
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	67 431,971	272 267,065
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	19 316,869	37 638,904
	1 564,139	38 130,353
b-Rachats		
Capital	-	65 246,468 -
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	201 712,699
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	49 654,798 -
	-	157 436,114
	-	13 917,494 -
	-	21 903,782
	-	1 674,176 -
	-	22 372,803
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
	95 061,099	208 216,520
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	1 956 655,666	1 748 439,146
b- en fin d'exercice	2 051 716,765	1 956 655,666
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 509 078,794	1 394 247,843
b- en fin d'exercice	1 526 855,967	1 509 078,794
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>		
	1,344	1,297
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u>		
	3,62%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS

ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons du Trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE PRESENTATION POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31 Décembre 2013, le fonds a procédé au changement de la présentation des comptes de créditeurs (Redevances CMF, rémunération CAC et autres) sous la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers ». Ces comptes étaient logés sous la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations relatives à l'exercice précédent ont été reclassées de la même manière et ce pour des besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	VL au 31/12/2013	Valeurs au 31/12/2013	% Actif net
--------------	-----	-------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	20	102,126	2 042,523	102,679	2 053,580	0,10%
----------------------------	----	---------	-----------	---------	-----------	-------

TOTAL OPCVM			2 042,523		2 053,580	0,10%
--------------------	--	--	------------------	--	------------------	--------------

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2013	% Actif net
-------------	-----	-------	---------------------	-----------------------	-------------

Emprunts d'Etat

BTA 5.5% MARS 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	5,30%
BTA 5.6% AOÛT 2022	140	970,143	135 820,000	138 260,066	6,74%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	78	992,590	77 422,020	79 429,932	3,87%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	230	1 020,950	234 818,400	246 357,468	12,01%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	93	1 000,000	93 000,000	95 959,693	4,68%

TOTAL I			646 330,420	668 845,378	32,60%
----------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

Emprunts de Sociétés

ATL 2009/3	750	20,000	15 000,000	15 003,369	0,73%
ATL 2010-1	200	40,000	8 000,000	8 135,321	0,40%
ATL 2011	1 100	100,000	110 000,000	114 852,055	5,60%
ATL 2013-1	450	100,000	45 000,000	46 703,539	2,28%
ATTIJARI BANK 2010	650	71,428	46 428,200	48 281,410	2,35%
ATTIJARI LEASING 2012-1	1 000	100,000	100 000,000	102 992,329	5,02%
BTE 2011	1 700	95,000	161 500,000	168 734,315	8,22%
BTK 2012-1	1 000	85,715	85 715,000	86 271,278	4,20%
CIL 2012-2	500	100,000	50 000,000	52 229,589	2,55%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	800	100,000	80 000,000	82 994,850	4,05%
HANNIBAL LEASE 2010/1	300	40,000	12 000,000	12 272,021	0,60%
TL 2009-1	800	20,000	16 000,000	16 690,674	0,81%
TUNISIE LEASING 2013-1	600	100,000	60 000,000	60 858,082	2,97%
UIB 2009-1	1 000	81,071	81 070,698	82 793,964	4,03%
UIB 2011-1	400	90,000	36 000,000	36 636,282	1,79%
UIB 2011-2	400	85,710	34 284,000	35 773,635	1,74%

TOTAL II			940 997,898	971 222,713	47,34%
-----------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

TOTAL I + II			1 587 328,318	1 640 068,091	79,94%
---------------------	--	--	----------------------	----------------------	---------------

Le cout d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2013 à 1 589 370,840 DT contre 1 514 633,580 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 4 737,260 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions Sicav	54 359,910
Emprunts de sociétés	235 000,000
Total I	289 359,910

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions Sicav	108 835,751	109 036,724	200,973
Emprunts de sociétés*	105 786,900	0,000	0,000
Total	214 622,651	109 036,724	200,973

Il s'agit des remboursements d'emprunts .

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2013 à 412 164,700 DT, soit 20,09 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 114,996 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 684,602 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,96 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3 114,996 DT, contre 2 822,937 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 5 165,143 DT contre 4 887,606 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	3 854,209	3 646,075
Dépositaire	1 310,934	1 241,531
TOTAL	5 165,143	4 887,606

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 519,459 DT contre 492,235 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Conseil du marché financier (CMF)	191,545	274,211
Publication	100.022	50,000
ETAT	227,892	168,024
TOTAL	519,459	492,235

7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	1 891 927,522
Nombre de titres	1 509 078,794
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	67 431,971
Nombre de titres émis	67 431,971
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	49 654,798
Nombre de titres rachetés	49 654,798
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant ⁽²⁾	1 909 704,695
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 526 855,967

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 979 978,784 DT.

(2)	1 909 704,695
Résultat 2012 capitalisé	64 728,144
Régularisation du résultat 2012 capitalisé	-87,922
Variation des différences d'estimation	33,519
Plus value réalisée	200,973
Régularisation des sommes non distribuables	5 399,375
Capital au 31/12/2013	1 979 978,784

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 71 737,981 DT contre 64 728,144 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Résultat distribuable	71 760,096	62 157,404
Régularisations	-22,115	2 570,740
TOTAL	71 737,981	64 728,144

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2013 un montant de 81 428,387 DT contre 72 713,979 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

	31/12/2013	31/12/2012
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	1 318,586	2 847,070
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	33 901,987	33 729,926
Intérêts sur obligations	46 207,814	36 136,983
TOTAL	81 428,387	72 713,979

10. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 11 902,295 DT contre 9 266,523 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 19 210,272 DT, contre 17 674,221 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	14 274,933	13 122,923
Rémunération du dépositaire	4 935,339	4 551,298
TOTAL	19 210,272	17 674,221

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 360,314 DT contre 2 148,877 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	2 021.632	1 863,537
Publicité et Publication	150,608	100,284
Commission bancaires	3,906	3,486
Impôts et taxes	184,168	181,570
TOTAL	2 360,314	2 148,877

13. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	0,061	0,054
Charges de gestion des placements	-0,013	-0,012
Revenu net des placements	0,049	0,042
Autres charges	-0,002	-0,001
Résultat d'exploitation	0,047	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,047	0,041
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice	0,047	0,041
Droits d'entrée	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,010
Sommes non distribuables	0,004	0,010
Valeur liquidative	1,343	1,297

Ratios de gestion des placements	2013	2012
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,88%
autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,56%	3,35%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 015 310,454 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 Décembre 2013 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 896 151 D et une valeur liquidative égale à 1^D,051 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 23 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC 1-Portefeuille-titres		1 517 064,216	1 314 197,887
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 517 064,216	1 314 197,887
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		388 517,117	327 763,741
a-Disponibilités	2	388 517,117	327 763,741
AC 3- Créances d'exploitation	3	3 063,863	2 476,844
TOTAL ACTIF		1 908 645,196	1 644 438,472
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	8 513,096	6 823,081
P A 2 -Autres créditeurs divers	5	3 981,247	3 143,624
TOTAL PASSIF		12 494,343	9 966,705
CP 1-Capital	6	1 868 431,835	1 626 314,056
CP 2- Sommes distribuables		27 719,018	8 157,711
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	27 719,018	8 157,711
ACTIF NET		1 896 150,853	1 634 471,767
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 908 645,196	1 644 438,472

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		53 474,800	28 387,850
a-Dividendes	8	53 474,800	28 387,850
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	12 186,067	8 036,467
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		65 660,867	36 424,317
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	- 31 664,049	- 24 253,274
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 996,818	12 171,043
CH2- Autres charges	11	- 5 985,491	- 4 637,304
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 011,327	7 533,739
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	-	292,309	623,972
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		27 719,018	8 157,711
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		292,309	- 623,972
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	266 932,274	27 589,660
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	2 552,597	- 1 923,506
Frais de négociation des titres	-	1 839,427	- 1 549,053
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-243 312,971	31 650,840

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
	-	
	243 312,971	31 650,840
a-Résultat d'exploitation	28 011,327	7 533,739
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	-	266 932,274
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	2 552,597
d-Frais de négociation de titres	-	1 839,427
	-	1 923,506
	-	1 549,053
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>		
	504 992,057	395 032,167
a-Souscriptions	525 474,094	1 266 978,793
Capital	445 334,422	1 032 734,397
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	79 684,558	207 507,029
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	455,114	18 517,901
Droits d'entrée		8 219,466
b-Rachats	-	871 946,626
Capital	-	17 844,733
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	2 425,662
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	211,642
	-	13 692,992
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
	261 679,086	426 683,007
<u>AN 4- Actifnet</u>		
a- en début d'exercice	1 634 471,767	1 207 788,760
b- en fin d'exercice	1 896 150,853	1 634 471,767
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 375 870,534	1 064 978,795
b- en fin d'exercice	1 803 360,223	1 375 870,534
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>		
	1,051	1,188
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u>		
	-11,53%	4,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.4. CHANGEMENT DE PRESENTATION POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31 Décembre 2013, le fonds a procédé au changement de la présentation des comptes de créditeurs (Redevances CMF, rémunération CAC et autres) sous la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers ». Ces comptes étaient logés sous la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations relatives à l'exercice précédent ont été reclassées de la même manière et ce pour des besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2013	Valeur boursière au 31/12/2013	% Actif net
ADWYA	19 280	6,501	125 341,013	6,936	133 726,080	7,05%
AMS	5 435	8,268	44 936,300	6,591	35 822,085	1,89%
ARTES	18 030	7,264	130 976,646	6,448	116 257,440	6,13%
ASSAD	15 195	8,928	135 668,260	6,971	105 924,345	5,59%
ATL	13 915	3,882	54 021,750	2,396	33 340,340	1,76%
ATTIJARI LEASING	2 380	35,377	84 197,200	24,990	59 476,200	3,14%
CARTHAGE CEMENT	21 402	2,174	46 524,970	3,329	71 247,258	3,76%
CIL	6 140	18,105	111 163,403	13,910	85 407,400	4,50%
ENNAKL AUTOMOBILES	14 160	11,259	159 432,650	9,947	140 849,520	7,43%
ESSOUKNA	7 073	8,987	63 567,520	8,273	58 514,929	3,09%
GIF	22 370	4,047	90 529,179	4,143	92 678,910	4,89%
I.C.F	213	48,001	10 224,150	42,990	9 156,870	0,48%
MODERN LEASING	1 000	9,146	9 146,040	4,997	4 997,000	0,26%
NEW BODY LINE (AA)	4 005	7,970	31 920,115	6,808	27 266,040	1,44%
ONE TECH HOLDING (AA)	5 565	6,662	37 075,840	6,483	36 077,895	1,90%
PGH	14 101	6,271	88 425,354	5,206	73 409,806	3,87%
SAH	40	9,350	374,000	9,350	374,000	0,02%
SIMPAR	2 185	53,637	117 197,120	61,853	135 148,805	7,13%
SOTETEL	7 520	6,601	49 638,364	3,581	26 929,120	1,42%
SOTRAPIL	1 428	11,458	16 362,690	9,270	13 237,560	0,70%
SOTUVER	9 629	7,164	68 980,500	6,604	63 589,916	3,35%
TELNET HOLDING	4 009	6,547	26 246,150	5,733	22 983,597	1,21%
TL	4 366	26,294	114 799,800	21,000	91 686,000	4,84%
TPR	18 400	4,701	86 501,476	4,261	78 402,400	4,13%
TOTAL ACTIONS			1 703 250,490		1 516 503,516	79,98%
NBL DA 1/45 161213	4 005	0,177	708,885	0,140	560,7	0,03%
TOTAL DROITS			708,885		560,700	0,03%
TOTAL			1 703 959,375		1 517 064,216	80,01%

Le cout d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2013 à 1 703 959,375 DT contre 1 234 160,772 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 469 798,603 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
---------------------	-------------------------------

Actions et droits	514 379,780
-------------------	-------------

Total I	514 379,780
----------------	--------------------

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values realisées
----------------	-------------------------------	----------------------------	---

Actions et droits	44 581,177	42 028,580	-2 552,597
-------------------	------------	------------	------------

Total	44 581,177	42 028,580	-2 552,597
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2013 à 388 517,117 DT, soit 20,49 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 063,863 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 12 494,343 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,99 % de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3 063,863 DT, contre 2 476,844 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 8 513,096 DT contre 6 823,081 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	7 577,127	6 068,206
Dépositaire	935,969	754,875
TOTAL	8 513,096	6 823,081

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3 981,247 DT contre 3 143,624 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Publication	100,014	50,000
Conseil du marché financier (CMF)	183,637	248,414
CAC	3 472,153	2 679,748
ETAT	225,443	165,462
TOTAL	3 981,247	3 143,624

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	1 626 314,056
Nombre de parts	1 375 870,534
Souscriptions réalisées	
Montant	445 334,422
Nombre de parts émis	445 334,422
Rachats effectués	
Montant	17 844,733
Nombre de parts rachetées	17 844,733
<u>Capital au 31-12-2013</u>	
Montant ⁽²⁾	2 053 803,745
Nombre de parts ⁽¹⁾	1 803 360,223

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 1 868 431,835 DT détaillé comme suit :

(2)	2 053 803,745
Résultat 2012 capitalisé	8 157,711
Régularisation du résultat 2012 capitalisé	535,781
Variation des différences d'estimation	-266 932,274
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-2 552,597
Régularisation des sommes non distribuables	77 258,896
Frais de négociation	-1 839,427
Capital au 31/12/2013	1 868 431,835

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 27 719,018 DT contre 8 157,711 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Résultats distribuables	28 011,327	7 533,739
Régularisation	-292,309	623,972
TOTAL	27 719,018	8 157,711

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 53 474,800 DT, contre 28 387,850 DT au 31/12/2012 et correspond aux dividendes reçus.

<u>Dividendes</u>	31/12/2013	31/12/2012
des actions admises à la cote	53 474,800	28 387,850

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 12 186,067 DT, contre 8 036,467 DT au 31/12/2012 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève à 31 664,049 DT, contre 24 253,274 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	28 113,412	21 496,218
Rémunération du dépositaire	3 550,637	2 757,056
TOTAL	31 664,049	24 253,274

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 5 985,491 DT, contre 4 637,304 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Honoraires CAC	3 788,805	2 888,453
Redevance CMF	1 910,770	1 464,998
Commissions bancaires	1,925	2,233
Publicité et Publication	100,010	100,284
Impôts et taxes	183,981	181,336
TOTAL	5 985,491	4 637,304

12. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERINENTS

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	0,036	0,026
Charges de gestion des placements	-0,018	-0,018
Revenu net des placements	0,019	0,009
Autres charges	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation	0,016	0,005
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,015	0,005
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-0,148	0,020
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,001	-0,001
Frais de négociation	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,150	0,018
Résultat net de l'exercice	-0,135	0,023
Droits d'entrée	0,000	0,006
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,150	0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,043	0,052
Sommes non distribuables	0,107	0,076
Valeur liquidative	1,051	1,188

Ratios de gestion des placements	2013	2012
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,67%
autres charges / actif net moyen	0,31%	0,32%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,47%	0,52%

L'actif net moyen étant arrêté à 1 901 141,723 DT.

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 %, calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

La Société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 juillet 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Yousri BEN HASSINE et Mme Besma BEDOUI.

Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013

ACTIFS

<u>Désignation</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	1	8 995 981	8 933 201
Moins amortissements	1	4 422 868	3 995 290
	1	4 573 113	4 937 911
Immobilisations corporelles	2	35 140 595	32 270 872
Moins amortissements	2	11 574 671	10 237 024
	2	23 565 924	22 033 848
Immobilisations en cours	3	1 086 061	929 409
Immobilisations financières	4	4 582 728	4 586 223
Moins provisions	4	59 900	59 900
	4	4 522 828	4 526 323
Autres actifs non courants	5	1 010 431	1 266 121
Total des actifs non courants		34 758 357	33 693 612
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	12 958 525	22 068 846
Moins provisions	6	148 327	197 844
	6	12 810 198	21 871 002
Clients et comptes rattachés	7	51 818 628	27 403 235
Moins provisions	7	4 560 539	4 867 406
	7	47 258 088	22 535 829
Autres actifs courants	8	31 331 132	31 895 754
Placements et autres actifs financiers	9	20 000	20 000
Liquidités et équivalents de liquidités	10	9 280 592	8 590 369
Total des actifs courants		100 700 010	84 912 954
TOTAL ACTIFS		135 458 367	118 606 566

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

Désignation	Notes	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital	11	12 250 000	8 750 000
Réserve légale	12	890 190	890 190
Prime d'émission	13	8 720 224	1 720 224
Résultats reportés	14	-14 148 555	-17 561 134
Réserve spéciale de réévaluation	15	11 125 744	11 125 744
Autres capitaux propres	16	-14 170 032	-9 123 731
Quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence		5 914	16 303
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (part groupe)		4 673 484	-4 182 405
Part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales		236 536	448 582
Résultat de l'exercice (part groupe)		436 842	-985 923
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-147 918	207
Total des capitaux propres avant affectation		5 198 943	-4 719 539
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & autres passifs non courants	17	34 630 104	40 190 085
Provisions pour risques et charges	18	150 000	1 164 224
Total des passifs non courants		34 780 104	41 354 309
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	19	16 264 471	21 152 853
Autres passifs courants	20	9 501 178	11 891 548
Concours bancaires courants & autres passifs financiers	21	69 713 671	48 927 393
Total des passifs courants		95 479 320	81 971 795
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		135 458 367	118 606 565

Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2013

Désignation	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation			
Ventes de produits finis et de prestations de services	22	115 141 670	99 594 890
Autres produits d'exploitation	23	914 595	710 652
Total des produits d'exploitation		116 056 265	100 305 542
Charges d'exploitation			
Variation de stocks de produits finis & encours	24	4 410 676	-8 618
Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés	25	78 846 318	72 340 188
Charges de personnel	26	6 686 692	6 049 556
Dotations aux amortissements et aux provisions	27	971 662	2 888 119
Autres charges d'exploitation	28	13 513 294	11 928 720
Total des charges d'exploitation		104 428 642	93 197 965
Résultat d'exploitation		11 627 623	7 107 577
Charges financières nettes	29-30	9 471 822	7 388 836
Autres gains ordinaires	31	303 774	361 814
Autres pertes ordinaires	32	1 771 272	846 736
Résultat des activités ordinaires		688 303	-766 181
Impôt sur les sociétés	33	433 817	209 223
Résultat net		254 486	-975 404
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		34 437	-10 312
Résultat net du groupe		288 923	-985 716
Résultat net (part groupe)		436 842	-985 923
Résultat net (part des minoritaires)		-147 918	207

Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2013

Désignation	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net d'impôt	34	288 923	-985 716
Ajustements :			
+Dotations aux amortissements et provisions	35	861 535	2 114 460
+Intérêts sur emprunts	36	3 051 608	2 663 092
-Autres produits non encaissables & charges non décaissables	37	83 531	-294 020
-Variation des stocks	38	-9 110 321	2 747 423
-Variation des créances	39	24 415 393	6 113 185
- Variation des autres actifs	40	351 260	9 543 089
+Variation des fournisseurs & autres dettes	41	-7 278 753	1 609 221
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-18 816 548	-12 708 620
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	42	3 306 737	3 718 583
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	43	69 240	44 840
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	44	529 078	1 630 808
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	45	558 674	302 169
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-3 207 901	-5 002 382
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements Suite à L'émission D'actions	46	10 500 000	0
Encaissements provenant des emprunts	47	2 013 589	16 758 429
Remboursements d'emprunts	48	6 666 550	446 361
Paievements des intérêts d'emprunts	49	3 050 226	2 875 274
Encaissements subventions	50	0	5 600
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		2 796 813	13 442 394
Entrée en périmètre	51	39 982	0
Variation de Trésorerie		-19 187 654	-4 268 608
Trésorerie au début de l'exercice	52	-33 634 121	-29 365 513
Trésorerie à la clôture de l'exercice	53	-52 821 775	-33 634 121

Les notes aux états financiers consolidés

arrêtés au 31 décembre 2013

I- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut les sociétés intégrées globalement.

Société	% Contrôle	% D'intérêt
SOGES	99.44%	99.44%
L'AFFICHE TUNISIENNE	63.19%	63.16%
HMT	99.85%	99.85%
CLIMATECH	99.89%	99.74%
CLIMATECH INTERNATIONALE	100%	99.74%
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	97.50%	97.30%
ELECTROLAND	99.20%	98.75%

- La société IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID est intégrée selon la méthode de mise en équivalence.
- La société ELECTROLAND, une société créée en 2013, fait partie du périmètre de consolidation. Elle a fait l'objet d'une intégration selon la méthode globale.
- Les sociétés MEGA COM et MTV ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation, bien que la participation dans ces sociétés dépasse 20 %. En effet la société ELECTROSTAR n'a ni une influence notable ni un contrôle sur ces sociétés. La participation dans ces sociétés figure dans l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres immobilisés et de participations non consolidés ».

II- Méthodes de consolidation

1- Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de toutes les sociétés consolidées est le 31 décembre.

2- Ajustements

Des écritures de régularisations sont constatées dans les états financiers individuels de chaque société afin d'opérer les ajustements nécessaires. Les opérations d'ajustement sont constatées au résultat sans tenir compte de l'effet d'impôt.

3- Marges sur stock

Les marges sur stocks éliminées sont calculées par article en se référant aux prix de revient de deux sociétés.

4- Note relative aux états financiers des filiales

A la date du 31 décembre 2013 les états financiers des sociétés consolidées sont soumis à l'audit par des commissaires aux comptes membre de l'OECT à l'exception de la société BIR MCHERGUA.

5- Etablissement et arrêté des états financiers consolidés.

La société ELECTROSTAR société mère procède à l'arrêté des comptes consolidés d'une manière extra comptable. Il est à noter que la société ne tient pas une comptabilité permettant la centralisation des écritures de sommation des éléments des états financiers des sociétés

individuelles ainsi que les écritures d'ajustement. Il est à noter qu'en application de l'article 471 du code des sociétés commerciales la société mère est tenue d'arrêter des états financiers consolidés conformément à la législation comptable en vigueur.

6- Remarques d'ordre juridique

Conformément à l'article 470 du code des sociétés commerciales la société mère est tenue de mentionner au registre de commerce les sociétés appartenant au groupe. De même les sociétés filiales doivent mentionner leur appartenance au groupe au registre de commerce.

La cessation d'appartenance au groupe d'une société filiale doit être aussi mentionnée au registre de commerce

I/ LE BILAN

1- Immobilisations Incorporelles

Eléments	Valeur Brute	Amort.	31/12/2013	31/12/2012
Logiciels	1 907 981	1 840 318	67 663	69 811
Autres Immobilisations Incorporelles	7 088 000	2 582 550	4 505 450	4 868 100
TOTAL	8 995 981	4 422 868	4 573 113	4 937 911

2-Immobilisations Corporelles

Eléments	Valeur Brute	Amort.	31/12/2013	31/12/2012
Terrains	16 352 658		16 352 658	10 998 378
Constructions	5 592 201	2 931 478	2 660 723	7 094 838
Installations Générales des Constructions	407 014	74 179	332 836	135 146
Matériel et Outillage Industriel	2 934 430	2 023 137	911 292	787 300
Agencement Du Matériel et Outillage Industriel	31 638	24 236	7 403	8 443
Matériel Transport	4 022 102	2 641 002	1 381 100	1 307 102
Equipement De Bureau	300 979	145 381	155 597	95 608
Matériel Informatique	1 265 667	887 310	378 356	314 052
A.A.I Divers	2 745 961	1 674 324	1 071 637	910 546
Autres Immobilisations Corporelles	1 487 946	1 173 623	314 323	382 435
TOTAL	35 140 595	11 574 671	23 565 924	22 033 848

3-Immobilisations en cours

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations en cours	1 086 061	929 409

4-Immobilisations Financières

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2013	31/12/2012
Titres de Participations mis en équivalence	702 851		702 851	668 491
Autres Titres de Participations	762 175	59 900	702 275	618 518
Créances rattachés à des participations	920 300		920 300	920 300
Prêt Au Personnel	469 305		469 305	517 353
Prêt Aux Sociétés	1 480 750		1 480 750	1 465 988
Dépôts	5 125		5 125	5 124
Cautionnements	242 220		242 220	330 549
TOTAL	4 582 728	59 900	4 522 828	4 526 323

5-Autres actifs non courants

-

Eléments	Valeur Brute	Résorp.	31/12/2013	31/12/2012
Frais préliminaires	1 926 591	1 113 997	812 594	796 465
Charges à répartir	469 656	271 819	197 837	469 656
TOTAL	2 396 247	1 385 816	1 010 431	1 266 121

6-Stocks

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2013	31/12/2012
Matières Premières	810 626		810 626	2 089 239
Produits Finis	831 635	20 277	811 358	5 242 311
Marchandises	8 525 900	128 050	8 397 851	12 964 918
Pièces de Rechanges	2 790 364		2 790 364	1 574 534
TOTAL	12 958 525	148 327	12 810 198	21 871 002

7-Clients & Comptes rattachés

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2013	31/12/2012
Clients	38 825 165	192 431	38 632 733	16 158 579
Clients-Effets à recevoir	2 084 613	18 000	2 066 613	1 646 349
Clients -Impayés et douteux	10 908 850	4 350 108	6 558 742	4 730 901
TOTAL	51 818 628	4 560 539	47 258 088	22 535 829

8-Autres Actifs Courants

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Avances & Acomptes au Personnel	425 997	241 144
T.V.A à Régulariser	29 930	69 524
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	13 533 814	11 021 512
T.F.P à reporter	3 096	7 122
Crédit de T.V.A à reporter	3 777 023	5 894 401
Créances et Intérêts courus	2 395 157	2 430 157
Associés Comptes Courant	5 000	157 405
Créances sur Cession d'Immobilisations	3 457 097	3 455 384
Débiteurs Divers	5 089 737	3 410 047
Produits a Recevoir	1 227 632	1 871 820
Compte d'attente à Régulariser Actif	117 975	41 749
Charges Constatées d'Avance	1 268 675	3 295 491
TOTAL	31 331 132	31 895 754

9-Placements & Autres Actifs Financiers

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Titres De Placement'	20 000	20 000

10-Liquidités & Equivalents en Liquidités

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	2 500 000	2 500 000
Chèques et Effets à l'Encaissement	5 655 498	4 458 665
Caisse	16 210	30 138
Banques	1 108 884	1 601 566
TOTAL	9 280 592	8 590 369

11-Capital Social

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	12 250 000	8 750 000

12 Réserves

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Réserve Légale	890 190	890 190

13-Prime d'émission

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Prime d'émission	8 720 224	1 720 224

14-Résultats Reportés

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Report à Nouveau	-14 148 555	-17 561 134

15-Réserve spéciale de réévaluation

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Réserve spéciale de réévaluation	11 125 744	11 125 744

16-Autres capitaux propres

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Autres capitaux propres	-14 170 032	-9 123 731

17-Emprunts

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et autres passifs non courants	34 630 104	40 190 085

18-Provisions pour risques et charges

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Provision pour risques et charges	150 000	1 164 224

19-Fournisseurs & Comptes rattachés

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs d'Exploitation	8 724 809	8 145 219
Fournisseurs Etrangers	3 910 293	9 096 890
Effets à Payer Exploitation	3 983 625	5 262 092
Fournisseurs Immobilisations	8 498	6 424
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	445 196	172 592
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-806 249	-1 528 665
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700	-1 700
TOTAL	16 264 471	21 152 853

20-Autres Passifs Courants

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Rémunérations Dues Au Personnel	463 856	355 351
Etat, Retenue sur Honoraires	386 336	92 161
Etat, Retenue à la Source sur Salaires	164 455	133 592
Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	287 945	63 510
Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	10 050	14 690
Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	296 405	0
Obligations Cautionnées	1 703 578	1 188 034
T.V.A à Payer	2 603 849	47 782
FO.DE.C	96 086	20 689
Droit à la consommation	27 096	38 708
Timbres Fiscaux	1 554	1 157
T.F.P	18 835	8 183
FO.PRO.LO.S	9 242	6 182
Dividendes à payer	414 805	414 805
C.N.S.S	383 700	366 001
C.A.V.I.S	14 654	22 449
Accidents de Travail	20 618	18 964
TCL	959	0
Assurance Groupe	26 194	39 701
Charges à Payer	599 783	470 137
Créditeurs Divers	1 942 913	8 567 104
Compte d'attente à régulariser passif	6 114	2 645
Produits Constatées d'Avance	22 151	19 704
TOTAL	9 501 178	11 891 548

21-Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Financement De Stock	7 860 000	6 890 000
Financement en Devises	41 084 503	13 452 149
Financement de Droits de Douane	3 120 403	3 970 257
Billet de Trésorerie Avalisé	0	5 000 000
Avances sur factures	1 068 810	1 091 895
Emprunt-Échéance à moins d'un an	7 030 453	6 123 433
Intérêts courus sur emprunt	580 852	579 470
Banques	8 968 650	11 820 189
TOTAL	69 713 671	48 927 393

II/ ETAT DE RESULTAT

22- Revenus

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Ventes	114 888 152	99 261 805
Ventes à l'export	253 518	333 085
TOTAL	115 141 670	99 594 890

23-Autres produits d'exploitation

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Travaux	605 164	529 392
Produits des Activités Connexes	309 432	181 260
TOTAL	914 595	710 652

24- Variation Produits Finis

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Variation Produits Finis & Encours	4 410 676	-8 618
TOTAL	4 410 676	-8 618

25-Achats d'approvisionnement et de marchandises consommés

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Achats Marchandises	26 779 732	37 781 638
Achats de Prestation de Services	93 056	79 870
Variation Stock Marchandises	3 805 320	-3 219 888
Achats MatièresPremièresEtrangères	32 598 866	24 993 480
Frais sur Achats	12 965 979	12 087 246
Achats Matières& Fournitures Consommables	947 636	1 335 807
Variation des stocks de MatièresPremières	1 278 613	-200 313
Variation des stocks Pièces de Rechanges	-384 287	-1 158 066
Autres Achats non Stockés de Matières& Fournitures	761 403	640 415
TOTAL	78 846 318	72 340 188

26-Charges de Personnel

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Salaires & Compléments de Salaires	5 579 764	5 018 925
Charges Sociales Légales	969 751	947 493
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	137 177	83 138
TOTAL	6 686 692	6 049 556

27-Dotations aux Comptes d'Amortissements & Provisions nettes

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	416 545	413 165
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 559 906	1 397 159
Dotations aux résorptions des charges à répartir	292 738	309 366
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	521 709	488 601
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Stocks	148 327	197 844
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Immobilisations Financières	1 074	246 700
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	73 613	111 334
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	150 000	25 742
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	-1 164 224	-7 119
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-947 777	-243 850
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-2 257	-50 822
Reprise sur Provisions Pour dépréciation des stocks	-77 992	0
TOTAL	971 662	2 888 119

28-Autres Charges d'Exploitation

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Charges Locatives	2 227 015	1 672 932
Entretien & Réparations	788 055	1 424 428
Primes d'Assurances	487 625	617 551
Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	401 742	282 028
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 923 638	1 802 692
Rémunérations d'Intermédiaires& Honoraires	2 033 511	1 746 612
Publicité, Publications, Relations Publiques	2 554 425	1 673 513
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	916 372	769 799
Déplacements, Missions & Réceptions	897 324	694 221
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	401 488	387 909
Services Bancaires & Assimilés	1 443 865	1 243 107
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	421 577	382 249
Transfert de charge	-983 343	-768 321
TOTAL	13 513 294	11 928 720

29-Charges Financières

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Charges D'intérêt	8 692 122	7 230 903
Pertes de Change	2 153 780	1 181 490
TOTAL	10 845 902	8 412 393

30-Produits Financiers

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des créances	18 099	33 385
Autres Produits Financiers	955 034	591 911
Gains de Change	400 948	398 262
TOTAL	1 374 080	1 023 558

31-Autres Gains Ordinaires

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Gains Exceptionnels	240 349	277 873
Produits sur cessions d'immobilisations	63 425	83 942
TOTAL	303 774	361 814

32-Autres Pertes Ordinaires

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Pertes Exceptionnelles	1 770 734	830 703
Pertes sur cessions d'immobilisations	538	16 033
TOTAL	1 771 272	846 736

33-Impôts sur les sociétés

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Impôts sur les sociétés	433 817	209 223
TOTAL	433 817	209 223

III/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

34- Résultat Net d'Impôt

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Résultat Net d'Impôt	288 923	-985 716
TOTAL	288 923	-985 716

35-Dotations aux amortissements et provisions

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Dotations Aux Amortissements et Provisions	861 535	2 114 460
TOTAL	861 535	2 114 460

36-Charge d'Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur Emprunts	3 051 608	2 663 092

37-Autres produits non encaissables & charges non décaissables

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Autres produits non encaissables et charges non décaissables	83 531	-294 020

38-Variation des Stocks

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Variation des stocks de MatièresPremières	-1 278 613	200 313
Variation des stocks de Pièces de Rechange	1 215 830	1 158 067
Variation Stock Marchandises	-4 636 862	1 380 425
Variation Produits Finis &Encours	-4 410 676	8 618
TOTAL	-9 110 321	2 747 423

39-Variation des créances

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Variation Clients	22 510 355	5 377 529
Variation Clients-Effets à recevoir	420 264	-113 604
Variation Clients-Impayés	1 484 774	849 260
TOTAL	24 415 393	6 113 185

40-Variation Autres Actifs

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Variation Avances & Acomptes au Personnel	184 853	25 120
Variation T.V.A à Régulariser	-39 594	39 777
Variation T.V.A à Reporter	3 428 183	5 643 910
Variation T.F.P à reporter	-4 026	-3 842
Variation Crédit de T.V.A à reporter	-2 117 377	1 804 298
Variation Etat, Produits à Recevoir	0	-333 372
Variation Créances et Intérêts courus	-35 000	455 640
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	1 713	58 956
Variation Associés Comptes Courant	-152 405	152 405
Variation Débiteurs Divers	1 679 690	-230 595
Variation Produits à Recevoir	-644 188	-486 429
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	76 225	-135 886
Variation Charges Constatées d'Avance	-2 026 816	2 553 108
TOTAL	351 260	9 543 089

41-Variation Fournisseurs & Autres Dettes

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Variation Fournisseurs d'exploitation	579 590	1 770 977
Variation Fournisseurs Etrangers	-5 186 598	-3 617 286
Variation Effets à Payer Exploitation	-1 278 467	612 000
Variation Fournisseurs Immobilisations	2 073	-20 169
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	272 604	14 863
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	722 416	634 709
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	108 505	157 972
Variation Etat, Retenue sur Honoraires	294 175	-335 875
Variation Etat, Retenue à la Source sur Salaires	30 862	29 280
Variation Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	224 436	-285 078
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	-4 640	9 000
Variation Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	296 405	0
Variation Obligations Cautionnées	515 543	95 240
Variation, TVA à Payer	2 556 067	4 752
Variation, TCL	959	-10 717
Variation FO.DE.C	75 397	16 844
Variation Droit à la consommation	-11 613	38 708
Variation Timbres Fiscaux	397	60
Variation FO.PRO.LO.S	3 060	1 044
Variation T.F.P	10 652	876
Variation C.N.S.S	17 699	-2 753
Variation C.A.V.I.S	-7 795	-2 590
Variation Accidents de Travail	1 654	-1 287
Variation Assurance Groupe	-13 507	39 398
Variation comptes courants des associés	0	-217 770
Variation Charges à Payer	129 646	-1 563 813
Créditeurs Divers	-6 624 191	4 236 989
Compte d'attente à régulariser passif	3 470	-15 329
Produits Constatés d'Avance	2 447	19 179
TOTAL	-7 278 753	1 609 221

42-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Décaissements Provenant De L'acquisition D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	3 306 737	3 718 583
TOTAL	3 306 737	3 718 583

43-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	69 240	44 840
TOTAL	69 240	44 840

44-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	529 078	1 630 808
TOTAL	529 078	1 630 808

45-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Encaissements provenant de la Cession d'immobilisations financières	558 674	302 169
TOTAL	558 674	302 169

46-Encaissements Suite à L'émission D'actions

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Encaissements Suite à L'émission D'actions	10 500 000	0
TOTAL	10 500 000	0

47-Encaissements Provenant des emprunts

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Encaissements provenant des emprunts	2 013 589	16 758 429
TOTAL	2 013 589	16 758 429

48-Remboursement d'Emprunts

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Remboursement Emprunt	6 666 550	446 361
TOTAL	6 666 550	446 361

49-Paiement d'Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur Emprunts	3 050 226	2 875 274

50-Encaissement Subventions

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Encaissement subventions	0	5 600
TOTAL	0	5 600

51-Variation du périmètre

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Entrée en périmètre de la société ELECTROLAND	39 982	0
TOTAL	39 982	0

52-Trésorerie au début de l'exercice

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités & Equivalents en Liquidités	8 590 369	10 430 265
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-42 224 490	-39 795 778
TOTAL	- 33 63 4 121	-29 365 513

53-Trésorerie à la Clôture de l'exercice

Eléments	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités & Equivalents en Liquidités	9 280 591	8 590 369
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-62 102 366	-42 224 490
TOTAL	-52 821 775	-33 634 121

Rapport Général des commissaires aux comptes

Mesdames et Messieurs les Actionnaires;

En notre qualité des commissaires aux comptes de la société mère « ELECTROSTAR », nous avons procédé à l'examen des états financiers du « Groupe ELECTROSTAR » arrêtés au 31 décembre 2013.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction de la société mère, notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière incluant les épreuves de sondages que nous avons jugées nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers consolidés du « Groupe ELECTROSTAR » arrêtés au 31 décembre 2013 faisant apparaître :

Un total net du bilan consolidé de	135 458 367 DT
------------------------------------	----------------

Et un résultat consolidé groupe bénéficiaire de	436 842 DT
---	------------

Le périmètre de consolidation intègre les sociétés ELECTROSTAR, SOGES, L’AFFICHE TUNISIENNE, HMT, CLIMATECH, CLIMATECH INTERNATIONALE, IMMOBILIERE BIR MCHERGUA, ELECTROLAND et IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID.

Expression de l’opinion :

Suite à nos travaux, nous vous informons que :

- Les remarques formulées dans notre rapport de la société mère ainsi que celles formulées dans les rapports des commissaires aux comptes des filiales font partie intégrante du présent rapport. Il s’agit notamment des :
 - Réserves formulées par le commissaire aux comptes de la société L’AFFICHE TUNISIENNE se rattachant principalement à des insuffisances de provisions constituées de l’ordre de 436 482 DT et aux remarques formulées se rattachant à la convocation d’une Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l’article 142 du code des sociétés commerciales du fait que les fonds propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.
 - Remarques formulées par le commissaire aux comptes de la société HMT se rattachant à la convocation d’une Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l’article 142 du code des sociétés commerciales du fait que les fonds propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.
 - Remarques formulées par le commissaire aux comptes de la société SOGES se rattachant aux insuffisances des provisions constituées et à la convocation d’une Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l’article 388 du code des sociétés commerciales.
 - La constatation par la société « ELECTROSTAR » d’une provision pour risques et charges d’un montant de 150 000 DT suite à un redressement fiscal relatif aux exercices 2009, 2010 et 2011. Cette provision est calculée sur la base des impôts et taxes redressés autres que la taxe énergétique. La notification faite au cours de l’exercice 2013 comporte un montant global en principal de 6 793 099 DT dont 5 743 170 DT relatif à la taxe énergétique et 729 424 DT de TVA et des droits de consommation liés à cette taxe.
L’administration fiscale a retenu l’unité « BTU » comme base de calcul de la taxe énergétique, alors que la société retient le « Watt » comme unité de calcul. Pour l’estimation de la dite provision la société a pris en considération la décision du tribunal de première instance de Tunis traitant une affaire similaire de la société. Suivant le certificat

d'enrôlement délivré par le tribunal de première instance de Tunis, l'affaire en question a été renvoyée à l'audience du 25 juin 2014 pour le recalcul de la taxe énergétique sur la base de l'unité « Watt », confirmant ainsi la méthode retenue par la société.

Ainsi, compte tenu des diligences accomplies et des remarques et des réserves formulées dans les rapports des commissaires aux comptes des filiales, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2013 et du résultat de ses opérations à cette date.

Autres informations

Sans remettre en cause notre avis exprimé sur les états financiers consolidés du « Groupe ELECTROSTAR » relatifs à l'exercice 2012, nous vous informons que les états financiers consolidés de l'exercice 2012, ont été actualisés suite à l'arrêté définitif des états financiers 2012 de la société filiale SOGES. Ces états font apparaître un total net de bilan de 38 859 611 DT et un résultat déficitaire de 702 667 DT. Les états financiers consolidés font apparaître ainsi un total net du bilan consolidé de 118 606 566 DT et un résultat consolidé groupe déficitaire de 985 923 DT.

Informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques. A cet effet, il y a lieu de vous informer que nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ledit rapport.

Yousri BEN HASSINE

Besma BEDOUI

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 31 mars 2014

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 31 mars 2014 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 avril 2014

Le commissaire aux comptes :
HLB GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 31/03/2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/03/2014</u>	<u>Au 31/03/2013</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		46 085 983	50 960 430	46 074 721
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	2 985 137	3 296 931	3 053 403
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 100 846	47 663 499	43 021 318
c-Autres valeurs		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		14 014 081	15 104 349	15 732 576
a-Placements monétaires	3-2	6 656 986	4 974 425	8 628 255
b-Disponibilités	3-3	7 357 095	10 129 924	7 104 321
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	11 135	(*) 8 947	(*) 1 629
TOTAL ACTIF		60 111 199	66 073 726	61 808 926
<u>PASSIF</u>				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	149 428	90 884	38 574
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	19 523	(*) 13 751	(*) 19 630
TOTAL PASSIF		168 951	104 635	58 204
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	57 226 388	63 330 570	59 494 877
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	2 715 860	2 638 521	2 255 845
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 168 726	2 115 874	4 418
b-Sommes distribuables de la période		547 134	522 647	2 251 427
ACTIF NET		59 942 248	65 969 091	61 750 722
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 111 199	66 073 726	61 808 926

(*) Rubriques retraitées pour les besoins de comparabilité : Le solde débiteur relatif aux intérêts sur compte rémunéré est présenté dans la rubrique « Autres actifs » au lieu de la rubrique « Autres créditeurs divers ».

ETAT DE RESULTAT
Au 31/03/2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2014	Du 01/01/2013	Du 01/01/2013
		Au 31/03/2014	Au 31/03/2013	Au 31/12/2013
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	509 535	551 267	2 353 562
a-Dividendes		0	0	122 684
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		509 535	551 267	2 230 878
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	209 682	157 101	796 769
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		719 217	708 368	3 150 331
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-110 854	-122 409	-489 875
REVENU NET DES PLACEMENTS		608 363	585 959	2 660 456
PR 3-Autres produits		0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-19 964	-19 133	-80 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		588 399	566 826	2 579 555
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-41 265	-44 179	-328 128
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		547 134	522 647	2 251 427
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		41 265	44 179	328 128
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		29 495	30 040	5 355
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 249	2	27 860
_ Frais de négociation		-429	-106	-1 057
RESULTAT NET DE LA PERIODE		619 714	596 763	2 611 713

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/03/2014

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<i>Du 01/01/2014</i>	<i>Du 01/01/2013</i>	<i>Du 01/01/2013</i>
	<i>Au 31/03/2014</i>	<i>Au 31/03/2013</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	619 714	596 763	2 611 713
a-Résultat d'exploitation	588 399	566 826	2 579 555
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	29 495	30 040	5 355
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 249	2	27 860
d-Frais de négociation de titres	-429	-106	-1 057
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0	-2 149 677
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-2 428 188	-4 989 248	-9 072 890
a-Souscriptions	9 199 952	12 816 190	92 412 439
_Capital	8 838 050	12 378 216	90 310 302
_Régularisation des sommes non distribuables	1 265	1 172	-16 677
_Régularisation des sommes distribuables	360 637	436 802	2 118 814
_Droits d'entrée	0	0	0
b-Rachats	-11 628 140	-17 805 439	-101 485 329
_Capital	-11 135 717	-17 165 334	-98 936 799
_Régularisation des sommes non distribuables	-3 401	-3 922	15 391
_Régularisation des sommes distribuables	-489 022	-636 183	-2 563 921
_Droit de sortie	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 808 474	-4 392 485	-8 610 855
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a-En début de période	61 750 722	70 361 577	70 361 577
b-En fin de période	59 942 248	65 969 091	61 750 722
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a-En début de période	583 616	668 288	668 288
b-En fin de période	561 077	621 298	583 616
VALEUR LIQUIDATIVE	106,834	106,179	105,807
DIVIDENDES PAR ACTION	0	0	3,398
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,97%	0,85%	3,72%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/03/2014**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/03/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2014 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	2 985 137
Obligations	2	34 356 951
Bons de trésor assimilables	3	8 743 895
Total		46 085 983

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2014	En % de l'actif net
Action SICAV (SICAV BH OBLIGATAIRE)	28 806	2 918 234	2 985 137	4,98%
TOTAL		2 918 234	2 985 137	4,98%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2014	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	329 998	332 524	0,55%
AB 2008 TA	5 000	333 333	348 293	0,58%
AB 2008 TAA	3 995	266 335	278 638	0,46%
AB 2008 TB	15 000	1 125 000	1 179 372	1,97%
AB 2009 CA	5 000	366 667	374 683	0,63%
AB 2010	17 800	1 424 000	1 461 024	2,44%
AB 2012B	5 000	450 000	461 620	0,77%
AB 2012BB	11 000	989 901	1 021 858	1,70%
AIL 2011-1	5 000	300 000	312 780	0,52%
AIL 2013	10 000	1 000 000	1 046 792	1,75%
ATL 2008	5 000	500 000	517 032	0,86%
ATL 2009	10 000	200 000	207 984	0,35%
ATL 2009/3	5 000	200 000	201 032	0,34%
ATL 2010-1	21 100	844 000	866 822	1,45%
ATL 2011	5 000	500 000	503 220	0,84%
ATL 2011-1	5 000	500 000	503 220	0,84%
ATL 2012-1	20 000	1 600 000	1 665 776	2,78%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	841 018	1,40%
ATL 2013-2TF	1 500	150 000	153 266	0,26%
ATL 2014-1TF	2 500	250 000	251 560	0,42%
ATLESING 010	25 000	1 000 000	1 024 780	1,71%
ATLESING12-1	15 000	1 200 000	1 250 136	2,09%
ATTILEAS2011	5 000	300 000	303 076	0,51%
ATTLEA2012/2	15 000	1 200 000	1 217 232	2,03%
BH 2009	10 000	846 154	855 098	1,43%
BH 2013-1	2 500	250 000	261 626	0,44%
BTE 2011C	7 500	750 000	754 968	1,26%
BTK2012/1B	10 000	857 143	873 359	1,46%
BTK2012/1BB	10 000	857 143	873 359	1,46%
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 012 080	1,69%
CIL 2010/2	300	12 000	12 211	0,02%
CIL 2010/2/2	400	16 000	16 281	0,03%
CIL 2012/1	12 500	750 000	750 200	1,25%

CIL 2012/1AA	7 500	450 000	450 120	0,75%
HL 2010/1	15 000	600 000	619 812	1,03%
HL 2010/2	10 000	400 000	406 024	0,68%
HL 2010/2/2	5 000	200 000	203 012	0,34%
HL 2012/1	15 000	1 200 000	1 232 844	2,06%
HL 2013/1	5 000	500 000	524 120	0,87%
HL 2013/11	4 000	400 000	418 877	0,70%
HL 2013/2B	6 000	600 000	607 344	1,01%
MEUBLAT 08DD	2 000	120 000	123 067	0,21%
MEUBLATE 08D	2 000	120 000	123 067	0,21%
MEUBLATE08AA	2 000	120 000	123 067	0,21%
MEUBLATEX 08	3 000	180 000	184 601	0,31%
MEUBLATEX08A	6 000	360 000	369 202	0,62%
MEUBLATEX08B	5 000	300 000	307 668	0,51%
MODSING2012	5 000	500 000	502 992	0,84%
MX 2010 TB	10 000	800 000	832 192	1,39%
PANOBOIS2007	5 000	200 000	210 144	0,35%
SIHM 2008TB	3 000	120 000	123 384	0,21%
SIHM 2008TD	5 000	200 000	205 640	0,34%
STM 2007 TB	5 500	110 000	113 010	0,19%
STM 2007 TC	1 000	20 000	20 547	0,03%
STM 2007 TD	5 000	100 000	102 736	0,17%
STM 2007 TE	7 000	140 000	143 830	0,24%
TLG 2009 SUB	7 500	150 000	153 492	0,26%
TLG 2010/2	1 000	40 000	40 636	0,07%
TLG 2010/22	1 000	40 000	40 636	0,07%
TLG 2011-2	5 000	300 000	306 024	0,51%
TLG 2012-1	10 000	800 000	833 104	1,39%
TLG 2014-1	5 000	500 000	503 784	0,84%
UBCI 2013	2 500	250 000	262 668	0,44%
UIB 2011-2	5 000	357 143	359 959	0,60%
UIB 2012-1A	20 000	1 714 286	1 733 454	2,89%
UNIFAC 2010	11 000	440 000	442 974	0,74%
TOTAL		33 499 103	34 356 951	57,32%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2014	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 158 906	3,60%
BTA101018	800	786 640	804 120	1,34%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 905 812	3,18%
BTZ111016	677	363 549	530 289	0,88%
BTZ111016AB	369	265 459	369 560	0,62%
BTZ111016AC	68	48 919	68 107	0,11%
BTZ111016AD	72	51 797	72 117	0,12%
BTZ111016AE	75	53 955	75 126	0,13%
BTZ111016AF	45	32 373	45 137	0,08%

BTZ111016AG	40	29 968	41 334	0,07%
BTZ111016AH	50	36 340	50 553	0,08%
BTZ111016AI	55	39 974	55 616	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	58 654	0,10%
BTZ111016AK	60	43 608	60 681	0,10%
BTZ111016AL	62	45 062	62 707	0,10%
BTZ111016AM	153	111 690	155 578	0,26%
BTZ111016AN	140	102 200	142 366	0,24%
BTZ111016AO	446	315 813	445 036	0,74%
BTZ111016C	375	269 775	376 321	0,63%
BTZ111016D	408	293 515	409 480	0,68%
BTZ111016E	50	36 340	50 656	0,08%
BTZ111016F	55	39 974	55 729	0,09%
BTZ111016G	60	43 608	60 800	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	62 833	0,10%
BTZ111016I	65	47 242	65 877	0,11%
BTZ111016J	550	401 500	560 500	0,94%
TOTAL		7 507 317	8 743 895	14,59%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 1/01/2013 au 31/12/2013
Dividendes	0	0	122 684
Revenus des obligations	408 321	436 909	1 775 787
Revenus des BTA	101 214	114 358	455 091
TOTAL	509 535	551 267	2 353 562

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à 6 656 986 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date de souscription	Date d'échéance	Emetteur	Avaliseur	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
BT	03/03/2014	02/04/2014	UNIFACTORIN G	-	500 000	497 390	497 304	2 610	0,83%
BT	04/02/2014	05/05/2014	AMS	-	850 000	836 438	844 812	13 562	1,41%
BT	11/03/2014	09/06/2014	AMS	-	850 000	836 373	839 503	13 627	1,40%
BT	13/03/2014	12/04/2014	UNIFACTORIN G	-	1 000 000	994 781	998 079	5 219	1,67%
BT	24/03/2014	22/06/2014	ECONOMIC AUTO	STUSID BANK	500 000	492 224	492 829	7 776	0,82%
BT	20/02/2014	21/05/2014	SERVICOM	-	500 000	491 955	495 490	8 045	0,83%
BT	24/01/2014	24/04/2014	ATTIJARI LEASING	-	1 000 000	984 141	995 886	15 859	1,66%
BT	29/10/2013	27/04/2014	HANNIBAL LEASE	-	1 000 000	969 897	995 507	30 103	1,66%
CD	15/11/2013	03/05/2014	AMEN BANK	-	500 000	486 735	497 576	13 265	0,83%
TOTAL					6 700 000	6 589 934	6 656 986	110 066	11,11%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Placement en compte courant à terme	86 575	63 778	335 613
Billets de trésorerie	106 983	53 040	339 302
Certificat de dépôt	6 664	15 533	30 350
Compte Rémunéré	9 460	24 750	91 504
TOTAL	209 682	157 101	796 769

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 7 357 095 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	7 270 000	7 401 853	12,35%
Avoirs en banque		- 44 758 (*)	
TOTAL	7 270 000	7 357 095	12,27%

(*) Le solde négatif des avoirs en banque correspond au solde comptable du compte banque et non au solde bancaire réel.

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur au 31/03/2014	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/08/2014	171 612	7,46
PLACT	AMEN BANK	01/09/2014	501 829	6,18
PLACT	AMEN BANK	02/06/2014	1 003 639	5,93
PLACT	AMEN BANK	04/04/2014	202 780	7,29
PLACT	AMEN BANK	05/07/2014	1 013 954	7,49
PLACT	AMEN BANK	10/08/2014	302 404	7,46
PLACT	AMEN BANK	13/09/2014	501 016	6,18
PLACT	AMEN BANK	20/09/2014	350 379	6,18
PLACT	AMEN BANK	27/05/2014	1 528 561	6,91
PLACT	AMEN BANK	24/05/2014	305 712	6,91
PLACT	AMEN BANK	29/06/2014	450 059	5,93
PLACT	AMEN BANK	30/04/2014	1 069 908	4,55
TOTAL			7 401 853	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2014 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/03/2013	Valeur au 31/12/2013
Intérêts courus/compte rémunéré	11 135	8 947	1 629
Total	11 135	8 947	1 629

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2014 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/03/2013	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	149 428	90 884	38 574
Total	149 428	90 884	38 574

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/03/2014 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/03/2013	Valeur au 31/12/2013
Retenue à la source	2 748	2 294	2 748
CMF	16 775	11 457	16 882
Total	19 523	13 751	19 630

3.7 Capital

Capital au 31/12/2013	59 494 877
Souscriptions	8 838 050
Rachats	-11 135 717
Frais de négociation	-429
VDE / titres OPCVM	66 903
+/- V réalisée emprunts société	8
+/- V réalisée sur titres OPCVM	2 241
+/- V report/titres OPCVM	-37 408
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	1 265
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-3 401
Capital au 31/03/2014	57 226 388

La variation du capital de la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 s'élève à – 2 268 489 DT.

La variation de l'Actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 s'élève à -1 808 474 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2014 est de 561 077 contre 621 298 au 31/03/2013.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31/12/2013	1 011
Nombre d'actionnaires entrants	274
Nombre d'actionnaires sortants	-217
Nombre d'actionnaires au 31/03/2014	1 068

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2014 s'élèvent à 2 715 860 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/03/2013	Valeur au 31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2 168 726	2 115 874	4 418
Résultat d'exploitation	588 399	566 826	2 579 555
Régularisation du résultat d'exploitation	-41 265	-44 179	-328 128
Total	2 715 860	2 638 521	2 255 845

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	110 854	122 409	489 875
TOTAL	110 854	122 409	489 875

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance du CMF	15 837	17 487	69 982
Services bancaires et assimilés	4 127	69	2 598
TCL	0	1 576	5 120
Jetons de présence	0	0	3 200
TOTAL	19 964	19 133	80 900